

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 08 juillet 2021

Compte-rendu affiché le 16 juillet 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 02  
juillet 2021

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Fabienne TIRTIAUX, Nejma REDJEM

Pouvoirs :

Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON, Nejma REDJEM à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

RECRUTEMENT DE NOUVEAUX  
EMPLOIS SAISONNIERS POUR  
L'ÉTÉ 2021

Délibération : 07.2021.078

Transmis en préfecture le : 13/07/2021

**RAPPORTEUR : Madame Laure LAURENT**

Conformément à l'article 3 I 2° de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs. Ainsi, pour faire face aux activités occasionnelles de la collectivité et assurer une continuité et un bon fonctionnement du service public notamment pendant l'été, il est nécessaire de recourir à des emplois saisonniers et plus particulièrement au sein des services : logistique, entretien des bâtiments, espaces verts, sports et service technique en lien avec l'enseignement.

Dans ce sens, 7 emplois non permanents ont été créés lors d'une précédente délibération qu'il convient de compléter par 4 emplois non permanents supplémentaires.

Il convient de créer les emplois non permanents suivants :

**Service entretien des bâtiments et logistique** : 2 emplois d'adjoint technique supplémentaires à temps complet correspondants au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, pour les périodes du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juillet 2021 et du 2 août 2021 au 31 août 2021 sur des fonctions d'agent technique de bâtiments ou d'agent de manutention.

**Service techniques en lien avec l'enseignement** : 2 emplois d'adjoint technique à temps complet correspondants au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, pour les périodes du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juillet 2021 et du 2 août 2021 au 31 août 2021 sur des fonctions d'agent technique et gardien d'écoles.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment son article 3;  
Vu le budget;

Vu l'information faite au comité technique commun Ville et CCAS lors de la séance du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis de la commission 4 « Finances, affaires générales, développement économique, ressources humaines et numérique » du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **CRÉER** les emplois non permanents de saisonniers tels que proposés dans la présente délibération.
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Ville.
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ces dossiers et de procéder aux recrutements.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Laure LAURENT**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**La Maire,  
Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.